

Compte-rendu du Conseil du 19 octobre 2018

Excusés ayant donné pouvoir : Mme Marie Christine BERNARD (procuration à Mme HENRY) - M. Jean-Michel MEXIQUE (procuration à M. Stéphane VIOLANT)

Absent excusé : M. BOUCHE Marcel

- **Transfert de la compétence assainissement à la Communauté de Communes**

Le Conseil Municipal, par deux voix contre et huit pour :

Approuve le transfert de la compétence assainissement à la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat :

Compétence optionnelle : assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues au CGCT

Adopte les nouveaux statuts de la Communauté de Communes.

- **Choix ou non de transférer la compétence eau à la Communauté de Communes**

Le Conseil Municipal décide de s'opposer au transfert de la compétence Eau potable à la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat au 1^{er} janvier 2020 en vertu des dispositions de l'article 1^{er} de la loi n°2018-7062.

Il rappelle que cette opposition produira ses effets jusqu'au 1^{er} janvier 2026 sauf demande du conseil communautaire pour exercer cette compétence avant cette date.

- **Entrées et sorties de collectivités du Syndicat Départemental d'assainissement autonome**

Le conseil municipal à l'unanimité, émet un avis favorable à la sortie du Syndicat Départemental d'Assainissement autonome des Communes de Igney, Moivrons et Villers-lès-Moivrons.

- **Devis Aqua maintenance pour la fourniture et la pose d'une chloration liquide**

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte le devis établi par la Société Aqua Maintenance, d'un montant de 2 427.05 HT, pour la fourniture et la pose d'une chloration liquide au forage.

- **Fixation du prix de l'eau facturée en 2019**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les tarifs de l'eau, à savoir :

Consommation eau annuelle	Tarif HT par m3
Moins de 500 m3	1.60 €
Plus de 500 m3	1.50 €

Forfait compteur eau	Forfait HT
Compteur + Branchement	14.22 €

- **Programme de coupes de l'exercice 2019**

Le conseil municipal à l'unanimité fixe comme suit la destination des coupes de l'exercice 2018

Parcelles n° 27_i2, 2_a2, 16, 26_a1, 26_i2 et 71_a1 : vente de bois façonnés.

- **Fixation tarif charbonnette, stères à façonner et affouages**

Le conseil municipal à l'unanimité, fixe comme suit le prix du bois à façonner et de la charbonnette aux cessionnaires :

- Forfait de 10 €TTC pour la charbonnette (Contrat)
- 10 €TTC le stère de bois vert ou sec à façonner.
- 33 €TTC le stère de bois de chauffage, par lot de 5 stères et par famille.

- **Représentation des Communes au sein du Conseil Syndical du SIVOM.**

Madame le Maire rappelle que suite à la modification du périmètre du SIVOM des Vallées du Cristal, il convient de délibérer sur la représentation des Communes au sein du Comité Syndical.

Il est proposé d'attribuer un délégué titulaire et un délégué suppléant pour les Communes d'Azerailles, Deneuvre, Fontenoy-la-Joute, Gélacourt, Glonville et Merviller. La Commune de Baccarat serait représentée par trois délégués titulaires et un délégué suppléant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition du Conseil Syndical.

- **Désignation d'un membre titulaire et d'un suppléant pour représenter la Commune au sein du SIVOM**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne :

- Madame Marie-Lucie HENRY, déléguée titulaire
- Monsieur Stéphane VIOLANT, délégué suppléant

- **Renouvellement assurance statutaire CNP pour le remboursement à la commune des frais liés aux arrêts maladie du personnel communal :**

Le conseil autorise Madame le Maire à signer la convention avec le centre de gestion.

- **Renouvellement du contrat mutualisé garantie maintien salaire avec le Centre de Gestion en cas d'incapacité temporaire de travail de notre personnel communal.**

Le conseil autorise Madame le Maire à signer la convention avec le centre de gestion.

- **Colis des anciens**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer aux personnes âgées de 70 ans et plus, résidant dans la commune, un colis d'une valeur de 30€

- **Encaissement chèque Groupama**

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Autorise Madame le Maire à encaisser un chèque de Groupama Assurances d'un montant de 1697.09€, correspondant au remboursement des frais d'avocat, dans l'affaire opposant le GAEC de la Joie de Vivre à la Commune.